



Ministry of Infrastructure  
and Water Management



UNECE



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Bundesamt für Umwelt BAFU  
Office fédéral de l'environnement OFEV  
Ufficio federale dell'ambiente UFAM  
Uffizi federal d'ambient UFAM



ADAPTATION FUND



International Water  
Management Institute

## ATELIER MONDIAL SUR L'EAU, L'AGRICULTURE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

17-18 octobre 2022, hybride

Palais des Nations, à Genève, et en ligne, du lundi 17 octobre 2022 à 10 h 00 au mardi 18 octobre 2022 à 16 h 00

### NOTE D'INFORMATION

#### I. Contexte

Les interactions entre les changements climatiques, l'eau et l'agriculture sont nombreuses, complexes et spécifiques à chaque région. Les changements climatiques peuvent avoir des répercussions sur les ressources en eau de différentes manières, par exemple en modifiant la quantité et le régime des précipitations et en provoquant des phénomènes hydrologiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses. La qualité de l'eau en pâtit, entre autres, en raison de la modification du débit des cours d'eau et du ruissellement de nutriments et de sédiments, ce qui entraîne une hausse de la température de l'eau, une réduction de la quantité d'oxygène dissous et une charge en nutriments. L'utilisation d'engrais agricoles et la surexploitation des eaux (souterraines) peuvent aggraver la baisse de la qualité de l'eau. Les changements hydrologiques peuvent à leur tour affecter profondément la production agricole et avoir des effets déstabilisants pour les marchés agricoles, la sécurité alimentaire et les utilisations non agricoles de l'eau.

Ainsi, les impacts du changement climatique sur le cycle de l'eau et les conséquences qui en découlent pour l'agriculture, mais aussi les pratiques agricoles non durables, affectent de plus en plus les moyens de subsistance des populations, soulignant l'urgence d'intensifier l'adaptation et de maximiser les autres retombées positives de l'atténuation.

Les liens entre les changements climatiques, l'eau et l'agriculture sont également reconnus comme essentiels dans le processus de préparation de la COP 27, dans le cadre de laquelle deux initiatives phares de la présidence ont été identifiées : « Action for Water Adaptation and Resilience (AWARE) » (Action pour l'adaptation et la résilience dans le domaine de l'eau) et « Food and Agriculture for Sustainable Transformation (FAST) » (Alimentation et agriculture pour une transformation durable).

D'ici 2050, il faudra environ 60 % de nourriture supplémentaire — jusqu'à 100 % dans les pays en développement — pour nourrir le monde, tandis que l'agriculture restera le plus grand consommateur d'eau au niveau mondial, représentant dans de nombreux pays environ deux tiers ou plus des réserves

tirées des cours d'eau, des lacs et des aquifères. Cela a des conséquences importantes pour l'adaptation des réseaux d'approvisionnement en eau au niveau des bassins versants, tant en matière de répartition de l'eau entre l'agriculture et les autres utilisations de l'eau que d'externalités environnementales. En outre, l'adaptation des pratiques agricoles est nécessaire pour tenir compte de la réduction de la disponibilité de l'eau.

La compréhension des impacts intersectoriels ouvre des possibilités cruciales pour les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

La coopération dans le domaine des eaux partagées permet d'améliorer l'adaptation aux risques climatiques liés à l'eau (par exemple par le développement de systèmes de partage d'informations ou l'échange de données entre secteurs, l'élargissement de la gamme et de la localisation des mesures disponibles, et le partage des coûts et des avantages). Elle permet d'éviter les erreurs d'adaptation qui pourraient résulter de mesures unilatérales et leurs potentiels effets négatifs. Plus largement, elle apporte également une contribution essentielle à la résilience climatique, au développement durable, à la sécurité alimentaire et énergétique, à la paix et à l'intégration régionale. La planification de l'adaptation aux changements climatiques au niveau des bassins transfrontières peut apporter des avantages et renforcer les capacités de résilience de milliards de personnes et d'espèces à l'échelle mondiale.

La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), dont le secrétariat est assuré par la CEE-ONU, traite des impacts des changements climatiques ainsi que de l'application de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans le cadre de ses domaines d'activité sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières et de l'approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau.

Dans le programme de travail 2022-2024, la Convention sur l'eau se concentre sur l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du mandat de son Équipe spéciale de l'eau et du climat et dans le cadre du réseau mondial de bassins travaillant sur l'adaptation au changement climatique. La Convention sur l'eau, avec ses partenaires, aide les pays dans les bassins transfrontières et les organismes de bassin à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des plans d'adaptation transfrontières qui répondent aux priorités et aux défis de l'agriculture dans un contexte de changement climatique, et à mobiliser des financements pour la réalisation de ces stratégies et ces plans. En outre, elle s'occupe également de la répartition équitable et durable de l'eau et soutient l'application de l'approche fondée sur les interactions dans le cadre des activités de son Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes.

## **II. Objectifs et thèmes de l'atelier**

L'atelier s'appuiera sur les travaux actuels et passés menés dans le cadre de la Convention sur l'eau pour réunir les acteurs des secteurs de l'eau et de l'agriculture ainsi que des experts des changements climatiques afin d'examiner conjointement les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de pénurie d'eau et de qualité de l'eau en améliorant l'adaptation aux changements climatiques et la répartition équitable et durable de l'eau aux niveaux national et transfrontière.

Plus précisément, l'atelier tentera de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les mesures efficaces pour atténuer les effets des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes qui en découlent sur la quantité et la qualité de l'eau et, par conséquent, sur la production agricole ? Ces mesures sont-elles déjà mises en œuvre au niveau transfrontière/du bassin ?
- Comment accélérer l'application des mesures visant à accroître la résilience climatique de l'eau et de l'agriculture ? Comment élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières pour assurer une agriculture durable ?
- Comment prendre en considération et intégrer la répartition équitable et durable de l'eau et l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les accords transfrontières, les stratégies d'adaptation transfrontières et les activités des organismes de bassin transfrontières ?
- Comment améliorer les pratiques agricoles pour réduire la demande en eau et les impacts sur la qualité de l'eau ?
- Comment mieux promouvoir l'intégration de l'approche fondée sur les interactions dans les bassins transfrontières dans les politiques climatiques nationales telles que les CDN et les PNA ?
- Comment les mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes peuvent-elles étayer l'adaptation de l'agriculture et de la gestion de l'eau ? Quels sont les liens avec l'atténuation ?
- Quelles sont les tendances et les mesures prises pour assurer la sécurité alimentaire dans les bassins transfrontières eu égard aux défis mondiaux tels que les changements climatiques et les conflits ?
- Comment mettre ce sujet en avant ? Quelles actions sont possibles et nécessaires au niveau national et international et dans le cadre de la Convention sur l'eau ? Quels engagements peuvent être mobilisés sur ce sujet avant la COP 27 et la conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 ?

Les messages à retenir de l'atelier nourriront éventuellement les discussions lors de sessions dédiées/événements parallèles organisés lors de la prochaine COP 27 en Égypte.

### **III. Partenaires**

L'atelier mondial est organisé sous les auspices de la Convention sur l'eau, dont le secrétariat est assuré par la CEE-ONU, sous la direction des Pays-Bas et de la Suisse, en coopération avec le Fonds d'adaptation, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Réseau international des organismes de bassin (RIOB) et l'Institut international de gestion des eaux (IWMI).

### **IV. Public cible et organisation**

L'atelier mondial sera organisé sous un format hybride, à la fois en présentiel au Palais des Nations, à Genève, et en ligne avec interprétation en anglais, français, russe et espagnol.

Il rassemblera des experts des communautés de l'eau, des changements climatiques, de l'agriculture, de l'environnement ainsi que des organismes de bassins transfrontières dans le but de renforcer la coopération, d'identifier les liens et les synergies entre leurs activités et de partager les bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Le public cible est constitué de représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales et

intergouvernementales, des institutions financières internationales, des universités, du secteur privé et d'autres experts.

L'atelier consistera en une combinaison de présentations plénières et de discussions. Il comprendra des moments interactifs, par exemple des discussions régionales et thématiques en petits groupes.

L'atelier sera suivi de la réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat au titre de la Convention sur l'eau, le 19 octobre 2022, qui passera en revue toutes les activités liées aux changements climatiques ainsi que les plans pour l'avenir dans le cadre de la Convention.

Pour toute question relative au contenu de l'atelier, veuillez contacter par e-mail : Mme Veronica Girardi [veronica.girardi@un.org](mailto:veronica.girardi@un.org).

Tous les documents relatifs à l'atelier seront disponibles sur la page Web de la réunion en temps voulu : [Atelier mondial sur le changement climatique et l'eau | CEE-ONU](#)

## V. Informations pratiques

Pour participer à l'atelier, que ce soit virtuellement ou en personne, veuillez créer un compte dans Indico et vous inscrire à l'événement au moyen du lien suivant avant le 10 octobre 2022 : <https://indico.un.org/event/1002378/>

Veuillez trouver quelques liens avec des instructions sur :

- 1) Comment créer un compte Indico : <https://www.youtube.com/watch?v=GeZuft5xQ4U>
- 2) Comment s'inscrire à une réunion en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=WaEj3hShn6U>

Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription et pour d'autres questions d'organisation, veuillez consulter les instructions sur la page Web de la réunion : [Atelier mondial sur le changement climatique et l'eau | CEE-ONU](#) ou contacter le secrétariat par courriel : [water.convention@un.org](mailto:water.convention@un.org)

Les participants éligibles provenant de pays en transition économique et de pays en développement peuvent demander une aide financière afin de faciliter leur participation à la réunion, à l'aide du formulaire de demande d'aide financière joint au courriel d'invitation. Les demandes d'aide financière devront être soumises au secrétariat de la CEE-ONU ([water.convention@un.org](mailto:water.convention@un.org)) dans les plus brefs délais et **le 7 septembre 2022 au plus tard**. Aucune demande ne sera acceptée passé ce délai.

Les participants devant obtenir un visa d'entrée doivent en informer le secrétariat de la CEE-ONU au plus vite. La Suisse faisant partie de l'espace Schengen, le délai nécessaire à l'obtention d'un visa d'entrée peut s'étendre jusqu'à cinq semaines. Les participants devant obtenir un visa sont ainsi priés de soumettre leur inscription dans les plus brefs délais et d'entamer les procédures de demande de visa au moins quatre semaines avant la réunion.

Avant la réunion, les participants sont priés d'obtenir un badge d'identification au bureau des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé auprès de la **Villa Les Feuillantines**, Avenue de la Paix 13. Après l'obtention d'un badge, l'accès au Palais des Nations s'effectuera par l'entrée de la Paix « bis ». Veuillez prévoir du temps à cet effet.



Des informations pratiques sur le Palais des Nations, ainsi que sur le transport et l'hébergement à Genève sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/practical-information-delegates>